

**LE MOIS EN QUELQUES CHIFFRES**

**69** SIGNALEMENTS  
dont **22** traitées - sentinelle outillé pour l'action  
dont **4** démarches engagées

dont **7** INITIATIVES FAVORABLES

**32** REFERENT-E-S

**SIGNALEMENTS  
PAR DÉPARTEMENT**



La Feuillée (29)

**SIGNALEMENT DU MOIS**

Une sentinelle nous a signalé des coupes rases de haies sur talus sur un linéaire estimé à 1500m (cumulé), en pleine période de nidification et reproduction des oiseaux. Une centaine de feuillus de diverses essences et d'âges différents serait concernée. Eau et Rivières de Bretagne a demandé des informations à la DDTM 29 et à l'OFB, notamment sur la légalité des travaux entrepris. Nous suivons le dossier que vous pourrez voir évoluer sur l'alerte Sentinelle.

- ➔ **Pour consulter la fiche de l'alerte :**  
<https://www.sentinellesdelanature.fr/alerte/43300/>
- ➔ **Pour en savoir plus sur vos moyens d'agir face aux coupes de haies:**  
<https://www.sentinellesdelanature.fr/.../Espaces-naturels...>

**ON PARLE DE SENTINELLES**

**Retour sur la formation "Devenir référent Sentinelle", Rennes, 26 juin**

A la MCE de Rennes, une dizaine de personnes issues d'associations de FNE Bretagne ont été formées à la maîtrise de l'outil Sentinelles et aux différentes manières de s'engager : en tant que sentinelle, référent-e local, ou référent-e thématique. Cette journée a permis également de se former sur les premiers secours juridiques en matière d'atteintes à l'environnement.

Sullyvan, animateur régional Sentinelles à FNE Bretagne et Pauline Pennober, référente départementale Sentinelles d'Eau et Rivières sont intervenus.



Rennes (35)

**DES NOUVELLES DE FNE BRETAGNE**

**FNE Bretagne vous donne rendez-vous le 25 septembre pour une formation Sentinelles de la mer au Conquet (29) !**

FNE Bretagne poursuit activement le développement du volet littoral et marin de la démarche Sentinelles de la Nature. En partenariat avec Vigipol, avec la présence d'IFREMER et d'un réseau d'associations locales engagées pour la mer et le littoral (APPCL, Aspect, Ar Viltansou, Surfrider), cette nouvelle journée d'échanges et de formation Sentinelles de la mer permettra de se former collectivement : comment agir face à ... ?

**Les objectifs de cette journée sont multiples:**

- connaître ses moyens d'agir sur les atteintes littorales et maritimes
- interconnaissances et retours d'expériences d'associations
- prises en main de l'outil Sentinelles de la Nature et de fish & click.

**Ressource disponible:** [Le Guide Sentinelles de la mer](#)

➔ **Inscription ici !**





## AGIR FACE A *Une atteinte à une espèce protégée*

### CE QUE DIT LE DROIT

En France, les **mesures de protection de la faune et de la flore sauvage ne concernent que certaines espèces animales non domestiques et certaines espèces végétales non cultivées**. La protection de la faune et de la flore sauvages est prévue à l'article L.411-1 du Code de l'environnement. Sont listés les comportements interdits à l'encontre des espèces animales ou végétales et de leurs habitats dits "protégés". **Cette protection juridique est donnée aux espèces dont la conservation est justifiée du fait de trois considérations : l'intérêt scientifique particulier, la nécessité de la préservation du patrimoine naturel et le rôle essentiel dans l'écosystème. Cette protection se fait sur la base de listes nationales fixées par arrêtés interministériels. Ils définissent pour chaque « famille » les espèces protégées et leur statut de protection.** Il existe des régimes de protection différenciés dans les listes en fonction des espèces. Certaines bénéficient d'une protection intégrale tandis que d'autres n'ont qu'une protection partielle. Pour cette dernière, l'article L412-1 Code de l'environnement soumet à autorisation certaines activités humaines concernant les espèces sauvages ou leurs produits. L'absence de cette autorisation quand elle est exigée est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

### POUR AGIR

Vous êtes témoins d'une atteinte sur une espèce protégée (ex : tir de coup de fusil sur des oiseaux appartenant à une espèce protégée, arrachage d'espèces végétales) ou sur l'habitat d'une espèce protégée :

- Contactez les agents de l'OFB, la gendarmerie, ou remplissez la fiche signalement sur Sentinelle ;
- Informez l'association de protection de l'environnement régionale la plus proche via Sentinelles de la Nature, qui pourra porter plainte pour ces faits.
- Vous pouvez contacter le maire ainsi que la société de chasse de la commune concernée pour signaler les faits
- Pour les animaux sauvages blessés: contacter le Centre vétérinaire de la faune sauvage et des écosystèmes le plus proche.

**POUR EN SAVOIR PLUS:** Consultez la [fiche pratique "Atteinte aux espèces sauvages"](#)

## ATELIERS DES RÉFÉRENTS LOCAUX

### Poursuite de la session des ateliers référent.es Sentinelles, Vannes et Rennes

Avant la pause estivale, un dernier atelier des référents locaux Sentinelles s'est déroulé le 27 juin à la maison des associations de Vannes afin de modérer ensemble des alertes reçues dans le secteur du Golfe du Morbihan. De **nouvelles sentinelles** ont pu également rejoindre cette session pour découvrir l'outil et **approfondir leurs connaissances sur des atteintes à l'environnement** : coupes de haies, dépôts de déchets, brûlages illégaux de déchets...

A Vannes, ces ateliers se déroulaient le dernier vendredi de chaque mois depuis janvier 2025 et vont se poursuivre à la rentrée de septembre.

A la MCE de Rennes, le 1er atelier des référent.es sentinelles aura lieu en septembre.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

➔ **Pour se former à l'outil Sentinelles: <https://fne-bretagne.bzh/reseau-sentinelles/>**

## NOTRE AGENDA

- **3 juillet, 18h:** Webinaire "Comment agir face à une destruction d'espèces et/ou d'habitats protégés ?", Bretagne Vivante et le Groupe Mammalogique Breton (GMB), **je m'inscris**
- **10 juillet, 18-19h:** Webinaire de Présentation de la Campagne La Belle Plage - surveillance de la qualité des eaux de baignade
- **25 septembre:** Journée de formation Sentinelles de la mer, Le Conquet (29), **je m'inscris**

**Vous êtes intéressé.e pour participer ou proposer des événements ? Vous avez des questions sur Sentinelles de la Nature ou simplement l'envie de rejoindre notre Réseau Sentinelles ?**

N'hésitez pas à contactez Sullyvan à [sentinelles@fne-bretagne.bzh](mailto:sentinelles@fne-bretagne.bzh)

Plus d'infos sur [fne-bretagne.bzh/sentinelles](https://fne-bretagne.bzh/sentinelles)

Retrouvez FNE Bretagne sur



**Je signale sur Sentinelles**



BREIZH